



## Modification de pension alimentaire

Par **frederic91**, le **18/12/2008** à **10:31**

Bonjour, rn rn Etant divorcé depuis 1998, mes 2 enfants sont chez leur mère, je paie une pension. ma fille qui vient d'avoir 18 ans a décidé de venir vivre avec moi pour continuer ses études. rn Comment se passe-t-il pour la pension, dois-je payer encore pour mon fils qui reste chez sa mère ou s'annule-t-elle ? rn rn Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **19/12/2008** à **10:00**

Bonjour, rn rn Il faut saisir le JAF par courrier recommandé AR en l'informant du changement de la situation. rn rn Cordialement